

Contrat de cautionnement

Par **Murphys**, le 17/12/2006 à 11:32

Bonjour, petite question:

Dans un contrat de cautionnement, la personne pour qui l'on se porte caution est-elle considérée comme un tiers au contrat? Image not found or type unknown

Merci

Par **Gab2**, le 17/12/2006 à 15:14

tout a fait, le cautionnement n'est conclu qu'entre le créancier et la personne de la caution !

Par **Stéphanie_C**, le 17/12/2006 à 17:41

Salut,

Je confirme, le tiers n'est pas partie au contrat, c'est une sûreté.

Par **Murphys**, le 17/12/2006 à 19:16

Merci bien!!

Par **germier**, le 17/12/2006 à 21:44

Bonsoir Stéphanie

J'aime la Salers, et la Blonde de Gascogne

à chacun sa vache